



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles**

Amiens, le 28 OCT. 2025

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme donne acte à la société COVED, dont le siège social est situé 7 rue du Docteur Lancereaux à PARIS (75008), des engagements pris dans le dossier du 19 juin 2025, définissant le réaménagement final de la couverture du casier B du site qu'elle exploite Route départementale 917 à NURLU (80240) et MOISLAINS (80200).

Les modifications sont acceptées, sauf la tolérance négative de terrassement proposée par l'exploitant : l'épaisseur de la couche d'étanchéité est de 50 cm minimum et celle de la couche de terre de revêtement est de 80 cm minimum.

Ces modifications sont sans incidence sur le classement des installations et sur les prescriptions applicables.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société COVED lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service,

Gaëtan COUPLET

Copie à :

Mme la sous-préfète de PERONNE